

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 599-2019, 19 juin 2019

CONCERNANT le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 9 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux ait pour fonctions de seconder la ministre de la Santé et des Services sociaux et d'exercer, sous sa direction, notamment les fonctions et les responsabilités de celle-ci à l'égard :

- 1^o de l'informatisation du réseau de la santé;
- 2^o de la protection de la jeunesse et de l'enfance;
- 3^o du Secrétariat à l'adoption internationale;
- 4^o de l'application de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (chapitre E-20.1);

QUE le présent décret remplace le décret numéro 1296-2018 du 18 octobre 2018.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

70810

Gouvernement du Québec

Décret 600-2019, 19 juin 2019

CONCERNANT l'exercice des fonctions du ministre des Finances et du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), soient conférés temporairement les pouvoirs, devoirs et attributions :

— du ministre des Finances à monsieur Christian Dubé, membre du Conseil exécutif, du 25 juin au 9 juillet 2019;

— du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à madame Sylvie D'Amours, membre du Conseil exécutif, du 28 juin au 13 juillet 2019.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

70811

Gouvernement du Québec

Décret 601-2019, 19 juin 2019

CONCERNANT la nomination de monsieur René Dufresne comme sous-ministre au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur René Dufresne, membre du conseil d'administration et président-directeur général de la Société du Plan Nord, administrateur d'État II, soit nommé sous-ministre du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, administrateur d'État I, au traitement annuel de 220 723 \$ à compter du 20 juin 2019;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées s'appliquent à monsieur René Dufresne comme sous-ministre du niveau 3.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

70812